



Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 22
Suffrages exprimés : 25

République Française

Délibération N° 2023-10
Conseil Municipal du 22 Février 2023

DATE DE CONVOCATION : 15 Février 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F. CESSAC – P. ORMECHE – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – A. DUBRUN – E. CLEMENTEL – S. RAYNAUD – P. BERTON – C. RAFIN – J. MARTINEAU – P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. PERROIS donne pouvoir à M. VILLEGER – H. ROSARIO donne pouvoir à E. CLEMENTEL – S. DELIMOGEES donne pouvoir à P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : F. GUIRAO – S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M.A. CHEVALIER

OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNE À LA FACTURE FAITE AUX FAMILLES POUR LES PRESTATIONS DE LOISIRS PAR L'AILAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Association Intercommunale pour les Loisirs et les Activités Nature (AILAN),

Considérant que le versement de la participation communale autorise le bénéfice d'une aide venant en déduction des factures faites aux parents d'enfants castelnoviens, au regard du nombre de présence réelle des enfants,

Considérant les listes établies par l'AILAN des enfants ayant fréquenté le centre de loisirs pour la période du 06/11/2021 au 04/11/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 25 VOIX POUR** :

- De participer financièrement aux activités de centre de loisirs organisées par l'AILAN pour les usagers castelnoviens à hauteur de 5 € par enfant et par jour de présence réelle pour l'accueil de loisirs, et à hauteur de 3 € par enfant par demi-journée de présence réelle le mercredi,

- D'attribuer une participation à l'AILAN de 9 896,00 € pour la période considérée,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents au versement de cette participation.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE